



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements

Question écrite n° 5332

Texte de la question

M Claude Birraux appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur la situation des personnes handicapées mentales. Si des structures existent, en nombre toutefois insuffisant, pour accueillir des jeunes dans des centres d'éducation spécialisée et des adultes dans des CAT, en revanche des problèmes vont se poser pour l'accueil des personnes handicapées âgées. Il lui demande de lui indiquer les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour développer les maisons d'accueil pour personnes âgées handicapées.

Texte de la réponse

Reponse. - Si des demandes de prises en charge adaptées pour des handicapés vieillissants sont formulées depuis quelques années, elles ne concernent pour l'instant qu'un nombre très limité de personnes, ce qui permet généralement de trouver des solutions dans le cadre des établissements existants. Toutefois cette question, dont l'importance ne cessera de s'affirmer dans l'avenir, suscite parmi les professionnels et les responsables du secteur handicapé des recherches et une réflexion qui s'attache à savoir s'il y a lieu de créer un nouveau type de structure spécialisée pour cette catégorie particulière, ou si au contraire, les structures existantes peuvent évoluer pour accompagner le vieillissement des personnes qu'elles accueillent de manière à éviter une rupture brutale de leur prise en charge. Le secrétaire d'Etat chargé des handicapés et accidentés de la vie attend les résultats de ces travaux pour étudier avec la plus grande attention toutes les suites qui pourront être réservées aux solutions qui seront très probablement proposées.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5332

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3302